



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

**Onzième session
Rio De Janeiro, Brésil, 3-7 avril 2017**

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Y COMPRIS LE JECFA)

ACTUALISATION DES TRAVAUX PERTINENTS À ENVISAGER POUR LES CIGUATOXINES

Généralités

1. L'intoxication des poissons à la ciguatera (CFP) est une des maladies d'origine alimentaire les plus répandues concernant la consommation de poisson. Celle-ci est connue depuis des siècles. Sa véritable incidence n'est pas transparente mais on estime que 10 000 à 50 000 personnes par an souffrent de cette maladie (FAO 2014), la rendant un des types de maladies d'origine alimentaire marine les plus répandus à l'échelle mondiale. Celle-ci est provoquée par la consommation de poisson herbivore qui est devenu toxique à partir de l'alimentation de dinoflagellés benthiques toxiques (*Gambierdicus toxicus*) ou des poissons carnivores qui ont consommé du poisson toxique herbivore qui se sont nourris de dinoflagellés. On trouve en premier lieu *Gambierdicus toxicus* dans les tropiques en association avec les macroalgues habituellement attachées aux coraux morts. Plus de 400 espèces de poissons sont connues pour être des vecteurs de la ciguatera (FAO, 2014).
2. Le document FAO Food and Nutrition Paper 80 "Marine Biotoxins" (<http://www.fao.org/3/a-y5486e.pdf>) a été publié en 2004 et fournit des informations de base sur la ciguatera, comprenant: les structures chimiques et les propriétés des ciguatoxines, des méthodes d'analyse, la source, l'habitat et la distribution, l'occurrence et l'accumulation dans les crustacées, la toxicité, la prévention de l'intoxication, un résumé des cas et des épidémies d'intoxication des poissons à la ciguatera (CFP) et des réglementations. Le document a conclu que les données des animaux disponibles sur la ciguatoxine n'étaient pas appropriées pour l'évaluation des risques.
3. Le document technique 574 de la FAO relatif à la pêche et l'aquaculture, "Assessment and management of seafood safety and quality" (<http://www.fao.org/3/a-i3215e.pdf>) a été publié en 2014 et il était déjà indiqué dans ce document que les dinoflagellés de la ciguatera deviendraient un des menaces croissantes contre la sécurité alimentaire suite au changement climatique.
4. En 2015, la FAO a organisé une réunion inter agence avec l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS), le Groupe d'experts intergouvernemental de l'UNESCO-COI sur les proliférations d'algues nuisibles et l'Agence internationale d'énergie atomique (AIEA) (<http://www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/managing-ciguatera-fish-poisoning-requires-broad-partnerships/en/>) pour débattre de l'intoxication des poissons à la ciguatera en tant que menace pour la sécurité alimentaire. Il est convenu que la façon la plus efficace d'aborder cette question est de rassembler des experts internationaux sur la pêche, la santé publique et le changement climatique puisque cette question affecte tous ces domaines. Durant la réunion, un plan d'action a été défini ainsi que le besoin d'une orientation à l'échelle internationale. Une des actions planifiée assignée à la FAO était d'avoir une manifestation parallèle durant le Comité Codex pertinent afin de définir la voie à suivre.
5. Lors de la 32ème session du Comité sur la pêche (2016), la question de l'intoxication des poissons à la ciguatera (CFP) a été soulevée par les pays du Pacifique comme un problème qui affecte de plus en plus les régions tropicales et subtropicales de l'Océan pacifique, de l'Océan indien et de la mer des Caraïbes entre les latitudes 35°N et 35°S. En effet on a noté que suite au changement climatique la fréquence des tempêtes et des ouragans augmente ainsi que la température de la surface de l'eau (SST) qui affecte la distribution et la prolifération des toxines de la ciguatera et rend l'occurrence de CFP moins prévisible.
6. Durant les derniers mois, la FAO a reçu une requête pour un conseil technique sur la gestion des risques due aux événements relatifs au CFP dans l'Océan pacifique ce qui a résulté en une

interdiction de capturer beaucoup d'espèces pour des périodes importantes ce qui peut également avoir des implications majeures pour la sécurité alimentaire des communautés côtières touchées ainsi que pour le commerce local et international.

7. Outre le changement climatique, la mondialisation des échanges peut également contribuer à la propagation de CTX. Par conséquent, des directives supplémentaires seront peut-être nécessaires pour ces pays, qui ne prenaient pas en considération les ciguatoxines dans leurs programmes de gestion des risques dans le passé. Par exemple, le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) pour l'Union européenne ont notifié la présence de ciguatoxines en quatre occasions durant 2016 et durant une occasion en 2015 (<https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=searchResultList>), alors qu'il n'y avait pas d'indications de CTX lors de la dernière décennie.
8. Il est important de noter que, la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans la consommation humaine et animale ([CODEX STAN 193-1995](#)), le code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche ([CAC/RCP 52-2003](#)) et les autres normes sur les produits de la pêche, ne fournissent actuellement pas de directive sur la gestion et le contrôle des ciguatera.

Recommandations

Le Comité est invité à examiner :

- L'établissement des limites maximales pour C-CTX-1 et P-CTX-1 ;
- Et/ou le développement de directives sur la gestion des risques ;

Afin de faciliter ce travail le Comité est invité à examiner la requête de la FAO/WOMS de conseils scientifiques, en particulier pour :

- Effectuer une évaluation des risques de CTX (ciguatoxines) et basée sur une orientation pour le développement d'options de gestion des risques.
- Pour un examen des méthodes analytiques existantes pour la détection de la ciguatoxine et la quantification, en vue de recommander celles qui sont utiles pour les analyses de routine et la surveillance.

Référence :

FAO, 2014. *Assessment and management of seafood safety and quality*. Fisheries Technical Paper 574.